

EXPLORER UN MÉTIER POUR BIEN S'ORIENTER !

POUR QUI ?

Tu es minimum en 4ème et tu es scolarisé en collège, lycée ou dans l'enseignement supérieur

QUAND ?

Pendant les vacances scolaires

QUELLE DUREE ?

De 1 à 5 jours maximum par stage

COMBIEN ?

Autant de fois que tu le souhaites, dans la limite de la moitié des vacances

OÙ ?

Dans une structure du département de l'Ain comme une entreprise, une association ou dans le secteur public

COMMENT OBTENIR UNE CONVENTION ?

Au minimum 15 jours avant le stage, tu contactes :

Si l'entreprise d'accueil est une entreprise industrielle, de services, un commerce, une association, une profession libérale ou une entreprise publique :

Chambre de Commerce
et d'Industrie de l'Ain

CCI FORMATION
80, rue Henri de Boissieu
01000 BOURG-EN-BRESSE

☎ 04.74.14.19.10

✉ pointa@ain.cci.fr

🌐 www.ain.cci.fr

Si l'entreprise d'accueil est une entreprise artisanale :

Chambre des Métiers et de
l'Artisanat de l'Ain

Service apprentissage
102, Boulevard Edouard Herriot
01440 VIRIAT

☎ 04.74.47.49.00

✉ cad@cma-ain.fr

🌐 www.cma-ain.fr



Si l'entreprise d'accueil est une entreprise agricole :

Chambre de l'Agriculture
de l'Ain

4, Avenue du Champ de Foire
01000 BOURG-EN-BRESSE

☎ 04.74.45.67.19

✉ formation@ain.chambagri.fr

